LE CARRÉ
SAINTE-MAXIME
SCÈNE CONVENTIONNÉE
D'INTÉRÊT NATIONAL

REPUBLIQUE FRANCAISE
REGIE PERSONNALISEE A CARACTERE
INDUSTRIEL ET COMMERCIAL
« LE CARRE SAINTE-MAXIME »

Conseil d'Administration du 20 février 2025

Délibération n° 2025.15

Location des espaces en dehors de la période de programmation

Membres :
- en exercice : 6
- présents : 5
- représentés : 1
- votants : 6

Le quorum étant atteint et les membres du Conseil d'administration ayant été convoqués dans les conditions fixées par les statuts, le Conseil d'administration peut valablement délibérer.

Le 20 février deux mille vingt-cinq, à 9h30, le Conseil d'administration de la régie personnalisée « **Le Carré Sainte-Maxime** » s'est tenu au siège dudit établissement, 107 route du Plan de La Tour, 83120 Sainte-Maxime, sur convocation le quatorze février deux mille vingt-cinq de Monsieur Michel FACCIN, membre doyen d'âge.

Membres présents : Vincent MORISSE, Michel FACCIN, Véronique LENOIR, Julienne GAUTIER, Claire MATARI

Membres représentés : Patrick VASSAL, représenté par Françoise BRUNO

Membres absents : aucun

Secrétaire de séance : Julienne GAUTIER

Rapporteur de la délibération : Vincent MORISSE

Assistaient également à la séance :
Cécile LEDOUX, membre suppléant, Valérie BORONAD, Directrice du Carré Léon Gaumont, Anne-Hélène BRIERE, administratrice du Carré Léon Gaumont.

Publié le :
Transmis au représentant de l'Etat le :
Reçu par le représentant de l'Etat le :

CONSEIL D'ADMINISTRATION du 20 février 2025
Délibération n° 2025.15

OBJET : LOCATION DES ESPACES EN DEHORS DE LA PERIODE DE PROGRAMMATION

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2221-10 et R. 2221-18 ;

Vu la délibération n° VSM-DEL-25004 du Conseil municipal de Sainte-Maxime en date du 6 février 2025 portant création de la régie personnalisée « Le Carré Sainte-Maxime » ;

Vu la délibération n° VSM-DEL-25009 du Conseil municipal de Sainte-Maxime en date du 6 février 2025 relative à la mise à disposition de la régie personnalisée « Le Carré Sainte-Maxime » des locaux nécessaires à l'exercice de son activité ;

Vu la délibération n° VSM-DEL-25007 du Conseil municipal de Sainte-Maxime en date du 6 février 2025 relatives aux contraintes particulières de fonctionnement de la régie personnalisée « Le Carré Sainte-Maxime » pour l'année 2025 ;

Vu la délibération n° 2025.09 du Conseil d'administration de la régie personnalisée « Le Carré Sainte-Maxime » en date du 20 février 2025 portant approbation de l'inscription de la régie personnalisée au greffe du Tribunal de Commerce ;

Vu la délibération n° 2025.14 du Conseil d'administration de la régie personnalisée « Le Carré Sainte-Maxime » en date du 20 février 2025 portant approbation de la convention de mise à disposition des locaux conclue avec la Ville ;

Vu les statuts de la régie personnalisée « Le Carré Sainte-Maxime » ;

Vu la convention portant occupation du domaine public signée entre la Ville de Sainte-Maxime et Le Carré Sainte-Maxime ;

Considérant la volonté pour Le Carré Sainte-Maxime de mettre en location ses espaces en dehors de la période dédiée à la programmation de la saison artistique du Théâtre ;

Considérant la nécessité de définir et d'établir les conditions de mise à disposition et les grilles tarifaires de location des salles de spectacle du Théâtre, des locaux directement attenants et des prestations de services induites ;

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'approuver la possibilité de mise en location des locaux affectés au Carré Sainte-Maxime en dehors des périodes de programmation ;**
- **D'approuver les conditions et grilles tarifaires ;**
- **D'autoriser la Directrice à accomplir toute formalité et prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

Publié le :
Transmis au représentant de l'Etat le :
Reçu par le représentant de l'Etat le :

CONSEIL D'ADMINISTRATION du 20 février 2025
Délibération n° 2025.15

Signé le : 25 février 2025

Vincent Morisse
Président du Conseil d'Administration
Le Carré Sainte-Maxime

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de la dernière des formalités effectuées en vue de lui conférer un caractère exécutoire. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

ANNEXE 2025.15 – GRILLE DES TARIFS LOCATIFS

Publié le :
Transmis au représentant de l'Etat le :
Reçu par le représentant de l'Etat le :

Publié le :
Transmis au représentant de l'Etat le :
Reçu par le représentant de l'Etat le :

TARIF LOCATIF - GRANDE SALLE DE SPECTACLE - LE CARRE SAINTE-MAXIME	TARIF TTC, EN EUROS
Mise à disposition de la grande salle hors régie pour une journée, soit un maximum de 12 heures effectives (en trois services de quatre heures pouvant inclure 1 heure de pause entre chaque service).	3000
Mise à disposition parc matériel son (selon fiche technique du Théâtre) – hors console son	300
Mise à disposition parc matériel lumières (selon fiche technique du Théâtre) - hors console lumières	450
Mise à disposition du système de vidéo projection	200
Mise à disposition de mange-debout haut (tarif unitaire)	20
Mise à disposition de tabouret haut (tarif unitaire)	12
Mise à disposition de chaises velours rouge pliante, élégantes et confortables (tarif unitaire)	6
Mise à disposition de chaises pliantes grises confortables, pratiques et modulables (tarif unitaire)	5
Mise à disposition de gradins (120 places), tarif unitaire incluant les services de montage et démontage (8 heures).	1200
Accès à une loge	150
Forfait ménage	220
Forfait sécurité incendie (agents SSIAP 1, tarif par agent)	220
Vigile (cas d'application obligatoire de la Posture Vigipirate - plan de sécurité renforcé) - forfait 4 heures	220
Un régisseur son - service de 4h - console son comprise	220
Un régisseur lumières -service de 4h - console lumières comprise	220
Un régisseur vidéo - service de 4h	220
Un régisseur plateau - service de 4h	220

TARIF LOCATIF - AUDITORIUM - LE CARRE SAINTE-MAXIME	TARIF TTC, LIBELLES EN EUROS
Mise à disposition de la petite salle hors régie pour une journée, soit un maximum de 12 heures effectives (en trois services de quatre heures pouvant inclure 1 heure de pause entre chaque service.)	600
Mise à disposition parc matériel son (selon fiche technique de l'auditorium) – hors console son	150
Mise à disposition parc matériel lumières (selon fiche technique de l'auditorium) - hors console lumières	250
Mise à disposition du système de vidéo-projection	150
Accès à une loge	150
Forfait ménage	150
Forfait sécurité incendie (agents SSIAP 1)	220
Vigile (cas d'application obligatoire de la Posture Vigipirate - plan de sécurité renforcé) - forfait 4 heures	220
Un régisseur son - service de 4h - console son comprise	220
Un régisseur lumières -service de 4h - console lumières comprise	220
Un régisseur vidéo - service de 4h	220
Un régisseur plateau - service de 4h	220

Publié le :
Transmis au représentant de l'Etat le :
Reçu par le représentant de l'Etat le :

TARIFS DES PRESTATIONS DE SERVICE ASSOCIEES - LE CARRE SAINTE-MAXIME	TARIF TTC, LIBELLES EN EUROS
Forfait ménage - Grande salle et locaux attenants	220
Forfait ménage - Petite salle et locaux attenants	150
Forfait sécurité incendie obligatoire (agents SSIAP 1)	220
Vigile (cas d'application obligatoire de la Posture Vigipirate - plan de sécurité renforcé) - forfait 4 heures	220
Un régisseur son - service de 4h - console son comprise	220
Un régisseur lumières -service de 4h - console lumières comprise	220
Un régisseur vidéo - service de 4h	220
Un régisseur plateau - service de 4h	220
Manutention – coût horaire	50
TARIF DÉROGATOIRE - En direction du Conservatoire Intercommunal Rostropovitch Landowski, Enseignement Musique et Danse, Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez ***Hors accueil gratuit défini dans le cadre des contraintes particulières de fonctionnement*** **GRANDE SALLE DE SPECTACLE - LE CARRE SAINTE- MAXIME**	**TARIF TTC, LIBELLES EN EUROS**
Gratuité : Mise à disposition de la Grande salle du Théâtre pour deux journées par an (soit 12 heures effectives maximum par journée en trois services de quatre heures pouvant inclure 1 heure de pause entre chaque service	0
Forfait préférentiel - Mise à disposition de la grande salle Tarif forfaitaire pour une journée, soit un maximum de 12 heures effectives par journée en trois services de quatre heures pouvant inclure 1 heure de pause entre chaque service.	2500
Mise à disposition parc matériel son (selon fiche technique du Théâtre) - hors console son	Compris
Mise à disposition parc matériel lumière et vidéoprojecteur (selon fiche technique du Théâtre) - hors console lumières	Compris
Accès à une loge	Compris
Forfait ménage	Compris
Forfait sécurité incendie (agents SSIAP 1)	Compris
Un régisseur son - service de 4h - console son comprise	220
Un régisseur lumières -service de 4h - console lumières comprise	220
Un régisseur vidéo - service de 4h	220
Un régisseur plateau - service de 4h	220
TARIFS DEROGATOIRES **ASSOCIATIONS CULTURELLES MAXIMOISES** **AU TITRE D'1 JOURNEE PAR AN** ***Hors accueil gratuit défini dans le cadre des contraintes particulières de fonctionnement*** **GRANDE SALLE DU THEÂTRE - LE CARRE SAINTE-MAXIME**	**TARIF TTC, EN EUROS**
Mise à disposition de la grande salle hors régie pour une journée, soit 12 heures effectives maximum en trois services de quatre heures pouvant inclure 1 heure de pause entre chaque service.	1000
Mise à disposition parc matériel son / lumières / vidéoprojecteur (selon fiche technique du Théâtre) - hors consoles son et lumières	450
Forfait ménage / forfait sécurité incendie (agent SSIAP 1) - tarif dérogatoire obligatoire	300
Un régisseur son - service de 4h - console son comprise	220
Un régisseur lumières -service de 4h - console lumières comprise	220
Un régisseur vidéo - service de 4h	220
Un régisseur plateau - service de 4h	220

Publié le :
Transmis au représentant de l'Etat le :
Reçu par le représentant de l'Etat le :

TARIFS DEROGATOIRES ASSOCIATIONS CULTURELLES OU CARITATIVES MAXIMOISES **AU TITRE DE 2 SOIREES MAXIMUM PAR AN** ***Hors accueil gratuit défini dans le cadre des contraintes particulières de fonctionnement*** **AUDITORIUM - LE CARRE SAINTE-MAXIME**	**TARIF TTC, EN EUROS**
Mise à disposition de la petite salle hors régie - Tarif dérogatoire pour une soirée, soit 4 heures maximum.	300
Mise à disposition parc matériel son / lumière / vidéoprojecteur - hors console son / lumières (selon fiche technique de l'auditorium)	compris
Forfait ménage / forfait sécurité incendie (agent SSIAP 1) - tarif dérogatoire obligatoire	250
Un régisseur son - service de 4h - console son comprise	220
Un régisseur lumières - service de 4h - console lumières comprise	220
Un régisseur vidéo - service de 4h	220
Un régisseur plateau - service de 4h	220

Le Carré Sainte-Maxime se réserve le droit de facturer la prise en charge des frais de remise en état des locaux et/ou des équipements qui résulteraient d'une mauvaise gestion, d'une insuffisance ou d'une affectation non conforme au présent contrat ou au règlement intérieur.

Publié le :
Transmis au représentant de l'Etat le :
Reçu par le représentant de l'Etat le :

Publié le :
Transmis au représentant de l'Etat le :
Reçu par le représentant de l'Etat le :